



Lettre d'information du 29 mars 2021 – Quelques nouvelles bagnolaises...

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 26 mars. Le compte-rendu et le procès-verbal de cette séance seront diffusés prochainement.

Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 29 avril 2021**

Permanence des élus municipaux

La permanence des élus prévue le samedi 3 avril est annulée du fait des mesures de confinement et du week-end de Pâques.

Confinement – Ouverture de la bibliothèque municipale

Le décret du 19 mars 2021 s'applique désormais aux bibliothèques qui restent ouvertes au public pendant le confinement.

Rappel des horaires de la bibliothèque de Bagnols :

- **Samedi de 10h à 12h30**
- **Mercredi de 16h à 17h30**

Interdiction du brûlage des déchets verts

La gendarmerie du Rhône rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets verts.

Par respect pour l'environnement, son voisinage et pour prévenir les risques d'incendie et d'accident, brûler ses déchets expose à une amende de 450 euros



Point sur les dernières mesures sanitaires concernant Bagnols

Le département du Rhône, et donc Bagnols, est concerné par les mesures de confinement depuis le vendredi 26 mars minuit et pour au moins 4 semaines.

- Les déplacements d'une région à l'autre sont interdits, sauf motifs impérieux (travail, formation, santé, mission d'intérêt général, déménagement) et avec une attestation dérogatoire.
- Les déplacements dans un rayon de 10 km autour de son domicile (activités physiques, promenade) sont autorisés sans attestation, avec un simple justificatif de domicile.
- Les déplacements au-delà de 10 km de son domicile mais toujours dans son département de résidence sont autorisés à condition de présenter une attestation dérogatoire pour les motifs suivants : acheter ou retirer une commande ; effectuer des formalités administratives ou juridiques qui ne peuvent être réalisées à distance ; se rendre dans un établissement culturel ou un lieu de culte ; accompagner ses enfants à l'école ou à leurs activités périscolaires.
- Les déplacements entre 19h et 6h (couvre-feu) sont interdits, sauf motifs impérieux (travail, formation, santé, mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative, déménagement insusceptible d'être différé) et avec une attestation dérogatoire.
- Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

SYDER

Thierry TRONCY, délégué titulaire au SYDER pour la mairie de Bagnols, a assisté le 23 mars au comité syndical du SYDER.

Syndicat départemental d'énergies du Rhône, le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 communes et 400 000 habitants et gère également, pour Bagnols, la compétence « éclairage public ».

Le budget 2021 a été adopté et marque une implication plus grande dans la transition écologique et énergétique notamment avec le lancement de la démarche performancielle sur l'éclairage public. Le SYDER souhaite accompagner les communes et les EPCI (communauté de communes) dans leur transition énergétique.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter aux élections départementales et régionales prévues les 13 et 20 juin 2021, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

Date limite d'inscription : 7 mai 2021

[Cette démarche s'effectue en ligne](#) ou en mairie.

Accueil de loisirs Interco

11 accueils de loisirs sont ouverts pour les vacances de printemps sur le territoire de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. [Tous les programmes sont sur le site de la CCBPD.](#)

Inscription en permanence le 31 mars de 17h à 18h30

Boutique en ligne de l'association Sophonie

L'association bagnolaise Sophonie propose une boutique en ligne. Aller sur www.etsy.com puis rechercher : BoutiqueSOPHONIE

Sont proposées des créations « fait main » et il est également possible de passer commande de couture personnalisée : cape de bain, porte-serviette de table, sachets de course, lingettes démaquillantes en éponge, etc.

Contact : lamaisondesophonie@orange.fr

Recrutement – ADAPEI69

Le Foyer d'Accueil Médicalisé « La Rose des Sables » situé à Val d'Oingt (Le Bois d'Oingt) recrute des AES (Accompagnant éducatif et social)/AMP (Aide médico-psychologique) en CDD. [Plus d'informations ici](#)